

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR
COMMUNE DE MILLERY

COMPTE-RENDU du Conseil municipal : séance du 16 février 2007.

L'an deux mil sept et le seize février à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune, convoqué le 8 février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LÜDI Jacky, Maire.

Présents : M.CHARLES Christian, Melle CHARLES Marie-Odile, M.DUCHESNE Bernard, Mme PERROT Claudine, Mme TALLANDIER Marcelle, Mme TROUSSEL Madeleine, M. LÜDI Jacky.

Absents : Mme DUMONT Francine, pouvoir à Mme PERROT Claudine, Melle NY Viviane, pouvoir à M. LÜDI Jacky, M.LEPEE Eric, non excusé.

Secrétaire de séance : Il est procédé, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Mme PERROT Claudine.

Le compte rendu du conseil municipal du 22 décembre est approuvé à l'unanimité.

I/ Modification des statuts de la Communauté de Communes du Sinémurien

Le maire procède à la lecture du courrier du Président de la CCS à l'attention des membres du Conseil municipal, demandant une délibération pour autoriser la CCS à modifier ses statuts en vue d'étendre ses compétences dans le cadre du déploiement du haut et du très haut débit.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

II/ Remplacement du chauffe-eau de M. Robin : (unanimité))

Le maire procède à la lecture du courrier de M. Robin demandant le remplacement de son cumul d'eau chaude qui présente de grosses fuites dues à la vétusté. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré autorise le Maire à demander un devis à trois entreprises différentes pour le remplacement de l'appareil

III/ Busage des fossés : (unanimité))

Le maire informe que les travaux de curage ont été effectués sur 533ml. Les prestations sont conformes à la demande.

En ce qui concerne le busage, il convient de reprendre les prévisions qui avaient été faites lors du Conseil municipal du 28 septembre 2006. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- Chevigny : busage sur 100 ml en face de la mairie : le Conseil municipal, décide d'attendre.
- Collonges : sortie Ménétreux depuis la sortie de buse jusqu'au panneau de fin d'agglomération (80 ml) le conseil municipal décide également d'attendre.
- Ménétreux : (le Pâtis) les 20 ml seront effectués cette année
- Charentois : les 20 ml seront effectués cette année

Le Maire propose de réaliser le busage sur 10-15 ml entre les deux pavillons neufs en construction à Ménétreux. Le conseil municipal à l'unanimité approuve cette décision.

Les agents verts seront sollicités pour la pause des buses.

La Commune dispose actuellement d'un stock de buses pour la réalisation d'environ la moitié des travaux. Le Conseil municipal autorise le Maire à demander un devis pour l'achat de buses complémentaires à trois entreprises différentes.

Une délibération est prise à l'unanimité pour définir clairement les conditions d'attribution des buses et des regards aux particuliers ainsi que les obligations des demandeurs.

IV/ Réfection du lavoir de Ménétreux (unanimité)

Le Maire expose qu'après s'être rendu sur les lieux, il lui est apparu que le lavoir de Ménétreux est en état de délabrement. Il fait part de son souhait de restaurer et mettre en valeur cet historique bâtiment communal. Une estimation du coût des matériaux nécessaires à la remise en état de l'intérieur du lavoir, effectuée par un professionnel s'élève à 6000€, somme à provisionner au budget 2007. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de projeter la restauration du lavoir de Ménétreux et charge le Maire de se mettre en rapport avec le Conseil Général de la Côte d'Or et la CCS pour une éventuelle restauration via un chantier d'insertion ou l'opération cœur de villages, dans l'optique du moindre coût à charge de la commune

VIII/Questions et informations diverses.

Courrier de M. CHARLES Daniel daté du 20 juillet 2006 :

Le Conseil municipal décide de répondre favorablement à cette demande en installant un fût « banalisé » pouvant recevoir un sac-poubelle près de la table de pique-nique du pont de Millery et ce, après accord des propriétaires du terrain.

Courrier de Mlle LAVIRON et M. BOULON :

Le Conseil municipal rejette cette requête, conformément à sa décision du 22 décembre 2006.

Courrier de M. Berthelemot :

Le Conseil municipal répond favorablement à cette demande dans les conditions de la délibération « busage des fossés ».

Elections 2007 :

Il est demandé à chaque conseiller de réfléchir à ses disponibilités pour la tenue du bureau de votes lors des élections présidentielles des 22 avril et 6 mai 2007 et lors des élections législatives des 10 et 17 juin 2007.

Logement communal de Chevigny :

La réfection du logement communal est quasiment terminée. Le Conseil municipal tient à remercier les agents verts pour leur disponibilité et M. Bernard DUCHESNE qui les a beaucoup aidés. Une annonce paraîtra prochainement pour la location de ce logement.

Travaux de voirie 2007 :

Mme Claudine PERROT fait le point sur la dernière réunion de la CCS. Les travaux bénéficieront d'une subvention d'environ 30%.

Séance levée à 22h30.